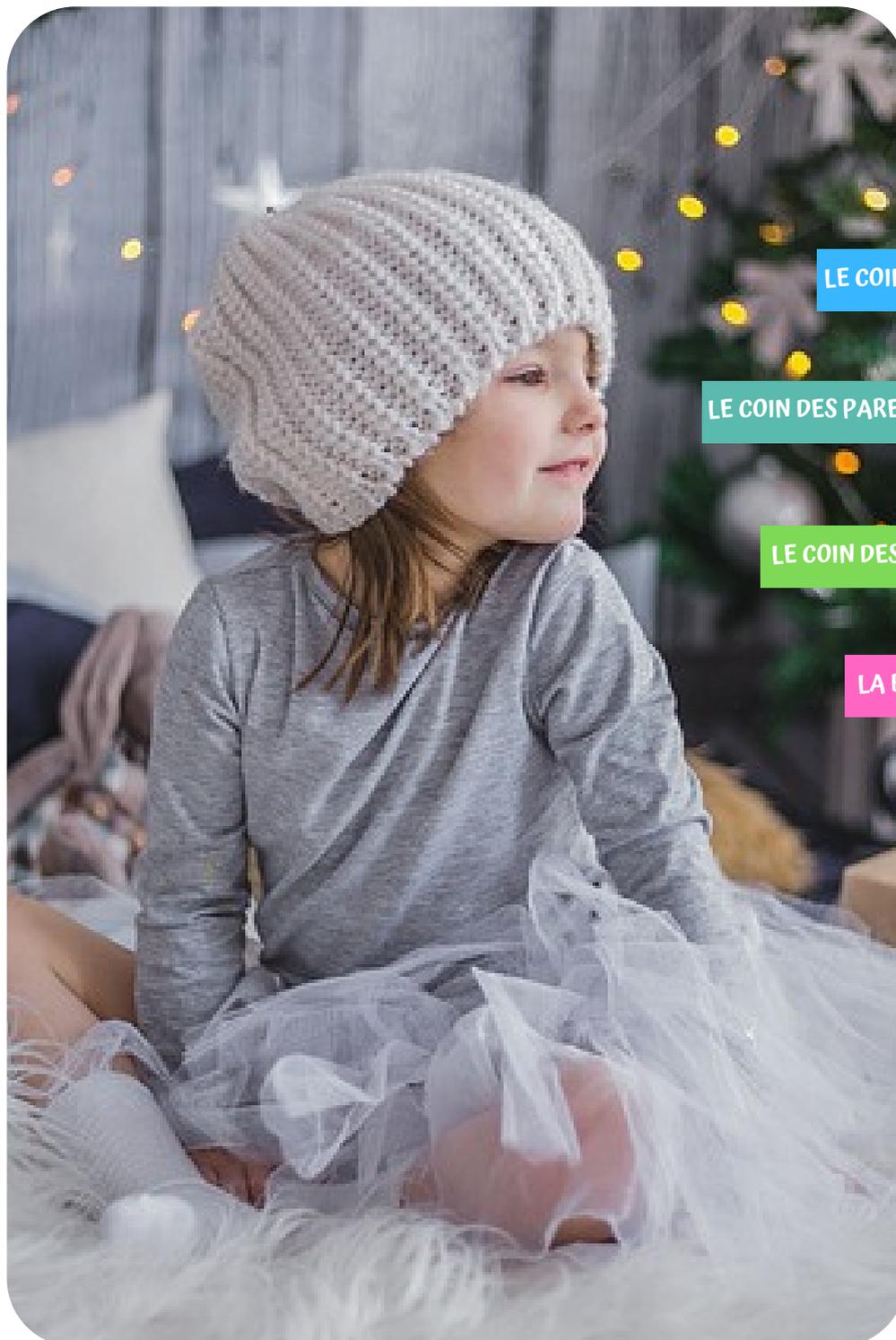


L'ECHO

des P'tits Petons

Novembre
décembre
2023

LE JOURNAL DU RELAIS PETITE ENFANCE



LE COIN DES ASMATS

Page 2

LE COIN DES PARENTS - ASMATS

Page 4

LE COIN DES ANIMATIONS

Page 5

LA BOITE A IDÉES

Page 7



Édito

Bonjour,

Les temps d'animations ont pris forme sur la commune de Bethoncourt avec l'organisation de séances de danse depuis le mois de septembre.

Le 24 novembre, je vous invite sur cette même commune à venir découvrir un premier atelier "Bébé signe" qui sera suivi de 3 autres début 2024, animés par Carine Laurent.

En tant qu'assistante maternelle, vous avez été informées de la mise en place de séances de médiation par l'animal. Des places sont encore disponibles pour les prochaines séances, n'hésitez pas à vous renseigner !

Cette année, c'est le 12 décembre que vous pourrez assister au spectacle de Noël : un moment tout en couleur, en chansons et en musique, concocté et animé par Elena de Vangelis !

Je vous invite à retrouver les dates et précisions sur les prochaines animations et spectacles (Noël, MA scène nationale) en pages 6 et 7 de ce journal.

Enfin, en raison des travaux rue de Belfort, le relais continuera de vous accueillir rue de Brognard, salle Rencontres Jean Jaurès jusqu'à mi décembre.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Lydie Baumgartner

Responsable du relais
petite enfance



LE COIN DES PARENTS-ASMATS

LE COIN DES ASMATS

LE COIN DES ANIMATIONS

LA BOITE A IDÉES

Accueil du public

Sans rendez - vous

Mardi et vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi de 8h30 à 11h30
Jeudi de 13h30 à 17h30

Par téléphone

Jeudi de 11h à 12h

Rendez - vous

Sur demande

CONTACT

Pour plus de renseignements,
n'hésitez pas à contacter
Lydie Baumgartner

☎ 03 81 90 76 87

✉ rpe@vieux-charmont.fr

📍 Mairie
39 rue de Belfort
25600 VIEUX-CHARMONT

🌐 www.vieux-charmont.fr

LES MODALITES DE SUIVI DE L'AGREMENT

Depuis le 1^{er} juillet 2023, le cabinet Référence est désormais mandaté pour toute demande liée à l'agrément sauf les déménagements.

Toutes les demandes ci-dessous doivent être adressées désormais à :

Maison du Département. Secrétariat assistant maternel, 41 avenue Joffre.

25200 Montbéliard

Tel : 03 81 25 96 89 Mail : dtshm.samaf@doubs.fr

Renouvellement agrément

- Demande au minimum 3 mois avant l'échéance
- Délai de réponse : 3 mois

Dérogation, extension

- Demande au minimum 3 mois avant la date d'accueil prévue ou avant la date de fin de dérogation prévue
- Délai de réponse : 3 mois

Déménagement

- Demande au minimum 15 jours avant la date de déménagement
- Délai de réponse : 1 mois

Décret no 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Art.D.421-4. Pendant les heures où il accueille des enfants en sa qualité d'assistant maternel, le nombre total de mineurs âgés de moins de onze ans simultanément sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel ne peut excéder six, dont au maximum quatre enfants de moins de trois ans.

D. 421-21 et D. 421-21-1. « La décision accordant l'agrément" ::

- Mentionne le nombre d'enfants que l'assistant maternel est autorisé à accueillir simultanément en cette qualité ;
- Mentionne le nombre maximal d'enfants pouvant être simultanément sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel, y compris ses propres enfants, dans les conditions mentionnées au II de l'article L. 421-4 ;
- Indique, sous réserve que les conditions d'accueil soient réunies, selon quelles modalités le nombre d'enfants accueillis peut être augmenté.

Les dérogations nécessitant une information à communiquer à Référence dans les 48h :

- Dérogation ponctuelle maximum 50 heures par mois pour 1 enfant : pour des situations urgentes et imprévisibles - Pour faciliter l'accueil des enfants non scolarisés de moins de 3 ans dont les parents sont demandeurs d'emploi et/ou inscrits dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle-remplacement d'un collègue momentanément indisponible.
- Dérogation temporaire maximum 55 jours par an : accueil exceptionnel, limité dans le temps, en réponse à un besoin temporaire (vacances scolaires) ou imprévisible (fratrie) ou situation urgente, limité à 2 enfants en plus des 6 sous sa responsabilité exclusive soit 8 enfants dans la limite de 4 enfants de moins de 3 ans (Cette possibilité d'accueil est inscrite au préalable sur l'agrément donc autorisée par la PMI).

La dérogation « traditionnelle » nécessitant une autorisation de Référence :

- Jusqu'à 2 enfants supplémentaires à l'agrément initial, pour répondre à des besoins spécifiques - Accueil fratrie, dans l'attente d'une place disponible dans l'agrément initial - Remplacement d'un collègue au-delà de 50h/mois - Accueil inclusif : parents en situation d'insertion sociale et professionnelle ou enfant au besoin particulier - Accueil occasionnel (quelques heures par jour ou par semaine) - Accueil en horaire atypique (soir, nuit ou week-end) - Pour des besoins concernant des familles monoparentales.

Les parents employeurs seront informés de ces demandes de dérogations.

Vous êtes intéressée par la formation continue? Voilà les prochains cycles proposés par le relais en 2024. Préinscription dès à présent. Et n'oubliez pas que vous pouvez aussi vous former à distance. Renseignements au relais.

Prendre soin de soi pour éviter l'épuisement professionnel	13/27 janvier	Préserver son bien-être et sa santé au travail par une attention à soi et par la mise en place d'actions de prévention de l'épuisement professionnel.
Parler avec un mot, un signe	09/16/30 mars	Intégrer dans ses pratiques professionnelles la communication gestuelle associée à la parole en proposant notamment des activités ludiques adaptées et ce, dans l'objectif d'améliorer sa communication avec l'enfant.
Droits et devoirs dans l'exercice de son métier	2ème semestre	Comprendre son statut et l'ensemble des documents liés à la profession : contrat de travail, fiche de paie....Mobiliser ses droits à la formation.



Vous êtes intéressée par d'autres thèmes ? En fonction des places disponibles vous pouvez régulièrement intégrer un groupe de formation sur un autre secteur. Renseignements au relais.

QUESTIONS/REPONSES Application

Que calcule l'application?

Les calculs de congés, des absences, des heures majorées, des salaires sont automatisés à partir des informations saisies par l'employeur lors de la configuration du contrat ou au cours du mois. Les règles de fonctionnement et les formules de calcul utilisées sont disponibles à partir des boutons aide.

Peut-on modifier une déclaration en cas d'erreur ?

Oui mais uniquement à partir de votre compte Pajemploi.

Peut-on saisir un avenant dans l'application ?

Oui en vous rendant dans "Profil"- puis "contrat" -puis "modifier le contrat". Cela ne dispense pas de la signature d'un avenant.

Parents employeurs et salarié doivent-ils utiliser l'application ensemble ?

L'employeur peut l'utiliser avec ou sans sa salariée. Celle-ci ne peut l'utiliser seule. Elle peut par exemple accéder au planning partagé avec son identifiant et mot de passe Pajemploi.



QUELQUES CLÉS POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE ENFANT



Ce que vous observez
chez votre enfant...

- Il pleure beaucoup sauf dans mes bras
- Il ne fait pas encore ses nuits
- Il ne joue jamais seul
- Il n'écoute rien
- Il est très lent pour tout
- Il n'aime rien aux repas
- Il est très agité, nerveux
- Il fait beaucoup de colères, de caprices
- Il veut toujours la TV ou la tablette
- En rentrant à la maison il fait des bêtises



Ce que vous pouvez
questionner...

- Le congé maternité / paternité est fait pour le bébé. Est-on à son entière disposition ?
- Il est tout bébé. Est-ce que je ne suis pas trop impatient.e ?
- Il a besoin de partager. Est-ce que je lui donne assez de mon temps ?
- Est-ce que moi, je l'écoute et lui explique calmement les choses ?
- Est-ce que je respecte son rythme ?
- Est-il à table avec la famille ?
- C'est un enfant. Est-ce que le rythme de vie de la famille lui est adapté ?
- Est-ce que j'essaie de le comprendre et d'être bienveillant.e mais aussi ferme ?
- Est-ce que je fais des activités avec lui ?
- Est-ce que nous avons pris le temps des retrouvailles ?

mpedia.
spécialiste de l'enfant

Pour des parents bien informés.

Les séances d'éveil musical, danse, contes bébé signe, médiation et les spectacles sont sur inscriptions.

NOVEMBRE

<p>07 Eveil corporel Halle de sports Vieux-Charmont 9h/10h</p>	<p>09 Contes et histoires Médiathèque Nommay 9h15/10h15</p>	<p>10 Médiation par l'animal Jeux Rencontres Jean Jaurès Vieux-Charmont 9h15/10h45</p>
<p>16 Eveil musical Rencontres Jean Jaurès Vieux-Charmont 9h/9h45</p>	<p>17 Yoga MJC Sochaux 9h30/10h15</p> 	<p>21 Baby danse Salle Lucie Aubrac Bethoncourt 9h30/10h15</p>
<p>23 Atelier "Bébé Signe" Salle des fêtes Derrière la mairie Bethoncourt 9h30/10h15</p> 	<p>24 Médiation par l'animal Jeux Rencontres Jean Jaures Vieux-Charmont 9h15/10h45</p>	<p>28 Eveil corporel Halle des sports Vieux-Charmont 9h/10h</p>
<h1>DECEMBRE</h1>		
<p>30 Eveil musical Rencontres Jean Jaurès Vieux-Charmont 9h/9h45</p>	<p>01 Médiation par l'animal Jeux Rencontres Jean Jaurès Vieux-Charmont 9h15/10h45</p>	<p>07 Contes et histoires Médiathèque Nommay 9h15/10h15</p>
<p>08 Yoga MJC Sochaux 9h30/10h15</p>	<p>12 Eveil corporel Halle des sports Vieux-Charmont 9h/10h</p> 	<p>14 Eveil musical Rencontres Jean Jaurès Vieux-Charmont 9h/9h45</p>

- "Bébé signe" : 3 autres séances thématiques et mensuelles seront proposées sur Bethoncourt début 2024
- 12/12 à 15h : Spectacle de Noël
- 15/12 à 10h : Spectacle MA scène nationale

Infos page suivante



SPECTACLES

Ouverts aux parents et aux assistantes maternelles



Gratuit

Spectacle de Noël

Mardi 12/12 à 15h

Arrivée à 14H45

Salle Lucie Aubrac

Rue Buffon

Bethoncourt

Les vacances du Père Noël

Conte musical interactif

Avec Elena et Nicolas



Noël approche à grands pas et le Père Noël est très fatigué. il est parti en vacances se reposer au soleil. Sera t-il là à temps pour distribuer les cadeaux le jour de Noël ?

Inscriptions obligatoires au relais avant le 02/12. Places limitées.



Gratuit



Spectacle MA Scène Nationale

Vendredi 15/12 à 10h

Arrivée 9h40

Bains douches

Montbéliard

Baby Mac Beth

Compagnie Gare Centrale

Théâtre d'objets

A partir de 1 an

Un spectacle ludique, musical et poétique, une libre interprétation des chefs d'oeuvre de Shakespeare adaptée à la petite enfance.

Inscriptions obligatoires au relais avant le 08/12. Places limitées.



Des idées, en attendant Noël



Des sapins multicolores

- Des bâtonnets type glace
- Des gommettes
- Du carton

Et voilà de jolis décors pour le sapin!



Comptine à doigts Petits lutins

Petits lutins, dépêchez-vous,
Père Noël a besoin de vous.

(Remuer tous les doigts)

Le premier achète tous les jouets.

Le second les emballe à sa façon.

Le troisième leur met une jolie ficelle.

Le suivant écrit le nom des enfants.

Le dernier doit tous les distribuer.

(Placer au fur et à mesure les doigts des deux mains les uns en face des autres: les 2 pouces, les 2 index, etc...)

Petits lutins (Mettre les mains sur la tête en formant un chapeau pointu)

Merci beaucoup (S'incliner en avant, toujours les mains sur la tête)

Pour l'an prochain, reposez-vous.
(Poser la tête inclinée sur les deux mains, pour dormir)

